



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-568

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée QUE :

Le Conseil municipal de la Ville de Léry a, lors de la séance ordinaire tenue le 14 janvier 2026, adopté le règlement numéro 2025-568 sur la régie interne des séances du conseil de la ville de Léry.

Ce règlement a pour but de revoir les normes régissant la manière dont les séances du Conseil municipal se déroulent. Il apporte certains ajustements au déroulement d'une séance du conseil quant au retrait de la première période de questions.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement aux heures régulières d'ouverture de la municipalité.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À VILLE DE LÉRY, ce 16^e jour du mois de janvier 2026.

Ann-Julie Thomas
Greffière adjointe